

La construction du budget communal – samedi 24 avril 2015
- salle Méli-Mélo - 9h-12h -
Ville de Crolles

Participants :

- 20 habitants
- 7 élus : Philippe Lorimier (maire), Anne-Françoise Hyvrard (1^{ère} adjointe), Françoise Campanale (adjointe aux finances), Maud Laplanche (conseillère municipale, présidente de la commission SCAPCI), Nelly Gros (adjointe à l'agriculture et aux espaces naturels), Marc Brunello (adjoint aux bâtiments publics, à l'énergie et aux déplacements), Françoise Bouchaud (adjointe au scolaire et à la jeunesse).
- Le responsable du service communication.

Déroulement

Brève introduction du maire et présentation du déroulement de la matinée par Anne-Françoise Hyvrard.

Recueil de premières questions ou mots associés à celui de budget communal (dont notamment « casse-tête » et « transparence »).

Françoise Campanale présente l'élaboration du budget communal à l'appui d'un diaporama (cf. ci-dessous) et en interaction avec les questions posées au fil de la présentation par les habitants présents.

Echanges plus informels avec les élus pendant la pause café devant des documents affichés au mur (compétences de la commune, compétences de la communauté de communes, feuille taxe d'habitation anonymée et liste et taux d'abattements sur la TH, feuille taxe foncier bâti anonymée).

Réponses aux questions des habitants.

Les principales questions abordées à propos du budget communal

- ❖ La procédure de transfert d'une compétence à la communauté de communes, son impact financier sur les deux collectivités et les conséquences pour les agents communaux ?

→ *Transfert de compétence = transfert de gestion de l'entretien du bâti, du personnel et du fonctionnement ; transfert neutre les premières années, mais prise en charge par la communauté de communes (CCPG) de la progression du coût de fonctionnement et de l'entretien des bâtiments ; la commune reste propriétaire du foncier bâti et non bâti.*

Transferts de la commune à la CCPG : le 01/01/2009, les participations de la commune à la Mission locale du Grésivaudan, au poste d'animateur local d'insertion ; le 01/01/2010, les participations de la commune au gymnase du collège Simone de Beauvoir avec son plateau sportif, au gymnase Frison Roche de Villard Bonnot, à la base de loisirs du Bois français ; le 01/01/2011, l'Envol (Lieu d'Accueil Enfant-Parent, structure de parentalité) ; le 01/01/2015, la médiathèque. Rappel : la CCPG a dû prendre à sa création, en plus des compétences développement économique et transport sur son territoire, la compétence Ordures Ménagères (OM), le transfert a été effectif en 2011.

→ *Les agents communaux deviennent agents intercommunaux sans perdre en salaire ni conditions de travail*

- ❖ La réforme de la TP et ses conséquences financières sur la commune et sur la communauté de commune ? La taxation des entreprises ?

→ *(cf. schéma ppt). Cette réforme a bénéficié à certaines collectivités qui avaient notamment sur leur territoire beaucoup de bureaux, mais les collectivités avec des implantations industrielles ont perdu et du financement et des marges de manœuvre.*

→ *Les entreprises paient à la CCPG :*

- *la contribution économique territoriale (dont la contribution foncière des entreprises, seule taxe dont la CCPG fixe le taux)*
- *la part intercommunale de la taxe foncière sur le bâti*
- *la contribution transport*

→ Les entreprises paient à la commune, comme les autres propriétaires, la part communale de la taxe sur le foncier bâti, la taxe d'Aménagement quand elles construisent un bâtiment et le raccordement à l'égout collectif le cas échéant.

❖ Qu'apporte l'extension future de la société STMicroelectronics ? Avantages/Inconvénients ?

→ Rappel du poids économique et en termes d'emplois sur Crolles et sur la région de la société, et en termes de ressources financières pour la commune. Bref rappel du projet R&D Nano 2017 et de l'implication financière des collectivités territoriales locales (CCPG, Crolles, Conseil Général, Région), de l'Etat et de l'Europe. Forts enjeux au niveau d'une filière microélectronique européenne, de cette filière localement et des emplois directs, indirects et induits associés. Environ 200 travailleurs de plus sur la commune pour les travaux. Des emplois supplémentaires ensuite dans la nouvelle salle blanche mais forte automatisation. Rappel de la réunion publique organisée par la société le 21 mai, salle Belledonne.

→ Concernant l'accroissement de la circulation qui peut être engendrée par les travaux et ensuite, rappel de l'ouverture de l'échangeur de Bernin qui permet aux salariés STM qui viennent de Grenoble ou y repartent de ne pas passer le rond point du Raffour ; cette nouvelle entrée sur l'autoroute a été financée presque exclusivement par la CPG. Un plan de déplacements sur Crolles est à l'étude ; il fait partie des projets structurants du mandat.

❖ Quels sont les emprunts qu'a contractés la commune ? Quels organismes contacte-t-elle pour emprunter si besoin ?

→ La commune dispose d'emprunts pour des lignes de trésorerie auprès du Crédit Agricole et essentiellement d'emprunts anciens contractés à l'époque auprès du Crédit Local, qui était la banque (publique alors) des collectivités territoriales. Cette banque a été privatisée et est devenue Dexia, qui a été dans les années 2000 autorisé à proposer des emprunts structurés. Crolles a 2 emprunts avec des structures particulières, mais sans grand risque. La commune n'envisage pas de nouvel emprunt dans les 3 ans à venir.

❖ Y a-t-il simulation du budget ? Comment se régulent les demandes des services ?

→ Nous établissons des perspectives que nous actualisons régulièrement et qui contribuent aux choix, à la priorisation des financements tant en fonctionnement qu'en investissement. Le budget est un travail permanent tout au long de l'année. Le cadrage financier pour l'année suivante, au niveau des services, est fait par le maire et les adjoints, en concertation avec la direction générale, en fonction des demandes des services, du réalisé à leur niveau des 3 années précédentes et de priorités d'économie.

❖ Des questions diverses sur l'installation de la fibre optique (programme du conseil général en lien avec la CCPG), sur le soutien au logement social (important à la fois en termes de rénovation énergétique et de subvention à la construction en lien avec la CCPG sur ce dernier point), la déviation (projet non abouti mais la plupart des terrains achetés sauf deux qui ont bloqué le projet).

❖ Une question spécifique sur les travaux concernant les conduites d'eau rue H Berlioz

→ Il s'agit de la suppression d'une conduite qui en doublait une autre et ne servait plus. C'est dans le cadre d'une amélioration du réseau. Ce sont seulement les raccordements des maisons qui seront refaits.